

BILAN SOCIAL DU CCAS D'APPRIEU- ANNEE 2025

Edito de Mme La Vice-présidente du CCAS d'Apprieu, Anne ROBERT,

Le CCAS d'Apprieu travaille toujours autant avec les partenaires locaux : Conseil Départemental et assistantes sociales, l'ADMR, Elans Solidaires et d'autres associations locales de solidarité. Nous essayons aussi de développer d'autres actions comme avec l'école maternelle Le Petit Prince, ou Art'Prieu, collectif de bénévoles qui fait rayonner la Culture sur la commune d'Apprieu.

C'est ainsi que plusieurs interventions de nos aînés ont pu prendre place à l'école maternelle : histoires contées, présentation d'outils et métiers anciens en particulier. Merci beaucoup aux intervenants. Et comme l'année précédente, les enfants sont venus égayer par leurs chants de Noël la matinée de distribution des colis à la mairie.

En 2025, le CCAS et la commune se sont pleinement impliqués dans le réseau « VIF » (violences intrafamiliales) dans la mesure où la commune dispose d'un hébergement temporaire (logement d'urgence). Celui-ci est composé de 3 pièces et est totalement meublé et équipé pour pouvoir accueillir 4 personnes. L'arrivée dans le logement s'effectue en étroite collaboration avec les assistantes sociales afin de permettre à ces personnes d'avoir un toit sûr pour quelques semaines (3 mois en général), ceci leur laissant du temps pour rechercher une autre solution de logement. En 2025, le logement a été occupé 11 mois sur 12.

Début 2025, Marie-Christine SIBUT est décédée et son siège a été pourvu par Anne-Marie SILVESTRE qui a accepté de nous rejoindre à partir du mois d'avril.

Ainsi, elle a pu participer en avril 2025 à la soirée que le CCAS a offert aux ainés : buffet dînatoire et soirée dansante à la salle des Forgerons : toutes celles et tous ceux qui le souhaitaient ont pu danser autant qu'ils le souhaitaient et apprécier l'animation du duo de JP Franck.

PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8 MEMBRES ELUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et il ne peut être inférieur à 8) et il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Par délibération n°2020-036 en date du 23 juillet 2020, le Conseil municipal a fixé à 16 le nombre de membres du CCAS d'Apprieu.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Le Maire de la commune est président de droit du CCAS et il ne peut être élu sur une liste.

Par délibération n°2020-037 en date du 23 juillet 2020, les membres élus sont :

Anne ROBERT,
Jean BRUASSE,
Céline MARTEL,
Laurent TARY,
Blandine VIGNON,
Marcel BONNAT,
Sylvie COTTE,
Gildas BERGER-SABATEL.

8 MEMBRES DESIGNES PAR LE MAIRE – représentants de la vie civile

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

VU la délibération du conseil municipal n°2014-024 en date du 3 avril 2014, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

VU les propositions faites par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

VU le courrier en date du 3 juin 2020 de l'Union Départementale des Associations Familiales, qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,

Ont été nommés par arrêté du 24 juillet 2020 membres du CCAS d'Apprieu :

- Mme Claire ASSIE,

- Mme Marie-Ange DAMERY,
  Déléguée familiale pour l'UDAF,

- Mme Sylvie FAUCHET,

- Mme Joëlle HERITIER,

- Mme Anne-Marie ODDOU,

- M Jean-Marc REYNAUD-DULAURIER,

- M Fréderic SIALINO,

A été nommée par arrêté n°2025-004 en date du 27/02/2025 membre du CCAS d'Apprieu par suite du décès de Marie-Christine SIBUT :

- Mme Anne-Marie SILVESTRE,

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

DU CCAS D'APPRIEU

La direction du CCAS est assurée par la Directrice Générale des Services de la commune.

Elle est assistée par 2 agents :

- **Un agent sur les questions financière et comptable,**
- **Un agent pour le secrétariat du CCAS,**

Le CCAS n'a pas de local affecté à son activité.

Il a sa domiciliation en mairie d'Apprieu.

Le CCAS bénéficie du matériel informatique et de reprographie de la commune d'Apprieu.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 4 fois par an :

Février/Mars,

Juin/juillet,

Septembre,

Novembre.

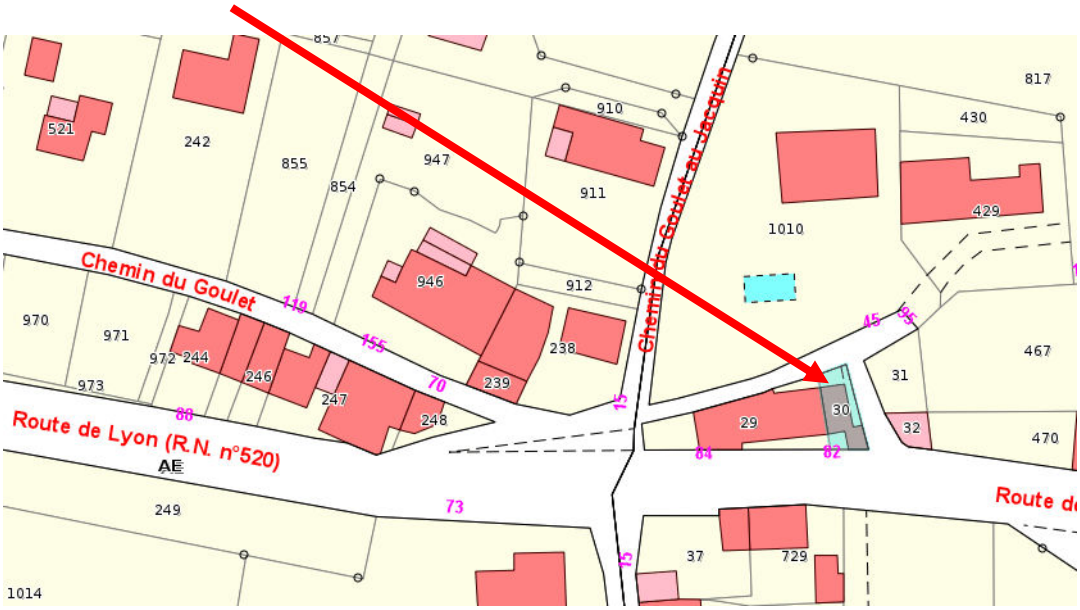
Le CCAS d'Apprieu est joignable par messagerie à l'adresse suivante :

ccas@apprieu.fr

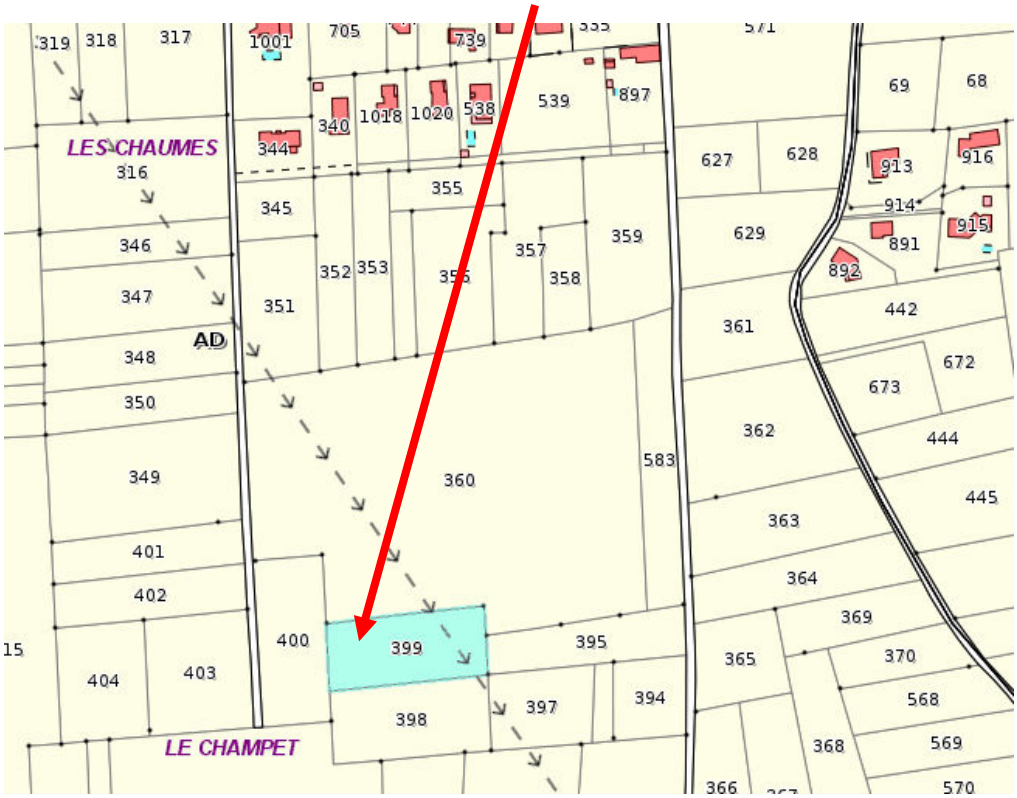
LE PATRIMOINE DU CCAS D'APPRIEU

Le CCAS d'Apprieu possède :

- **Un immeuble, 82 route de Lyon, loué à un particulier composé de 3 pièces (une par étage) pour un loyer de 292.03€/ mois, révisable annuellement.**
  Le bail actuel court jusqu'au 30 novembre 2028.



- **Un terrain parcelle AD n° 399 sise LE CHAMPET, pour laquelle un bail à ferme a été signé avec échéance au 30 septembre 2023 avec un agriculteur, pour un montant de 53.10€ pour 2025.**



LES MISSIONS DU CCAS D'APPRIEU

A partir de l'analyse des besoins sociaux de la commune, le CCAS anime des actions générales de prévention et de développement social en direction de toute la population (familles, enfants, jeunes, séniors). Il a également pour mission de lutter contre les exclusions, d'aider et accompagner les personnes en difficulté.

Ces actions revêtent différentes formes :

Politique Familiale

Aide financière aux familles
** pour l'accueil périscolaire communal (temps de cantine)*

**et l'accueil de loisirs*

Aide Sociale

** Accueil, écoute, et orientation des personnes se présentant, téléphonant ou écrivant au CCAS*

** Bon alimentaire de 70€ et 20€ par personne supplémentaire*

** Bon d'achat de carburant de 40€*

** Gestion des affectations du logement d'urgence en lien avec la commune et aide aux occupants si besoin*

CCAS D'APPRIEU

Gestion Locative

** Gestion locative d'un logement locatif*
** Gestion d'un bail à ferme*

** Domiciliations administratives*

Politique générationnelle

** Distribution du Colis des Ainés*

** Organisation d'animations pour les Ainés tout au long de l'année*

** Lien avec les écoles pour la mise en place des animations de fin d'année*

Le CCAS noue des relations étroites avec les différents partenaires institutionnels et associatifs :

Direction Departementale de la Cohesion Sociale

Union Départementale des Associations Familiales

Caisse d'Allocations Familiales

Département de l'Isère

Communauté de communes de Bièvre Est

Mutualité Sociale Agricole

Et les organismes de tutelles, les caisses de retraite, les associations locales de solidarité...

LES FINANCES DU CCAS D'APPRIEU

Sur la base du Compte Financier Unique 2025

EN FONCTIONNEMENT

LES RECETTES = 14 649.34€ (stable par rapport à 2024) hors affectation du résultat

10 000€	3 529.34€	775.00€	345.00
68.26% - subvention de la commune d'Apprieu Le montant de la subvention est stable depuis 2017.	24.09% - gestion locative Les loyers de la maison sont revalorisés au mois de juin selon l'indice prévu au contrat.	5.29% - recettes liées aux évènements Organisation de la buvette lors du salon des carnétistes	2.36% dons

LES DEPENSES = 11 902.45€ (-16.3% par rapport à 2024)

8 379.14€	1 830.00€	1 585.31€	108.00€
70.40% - Achat des colis et animations= Le total des Colis des Ainés (colis et sacs) en 2025 était de 6 409.31€ pour 5 609.00€ en 2024. Le CCAS a organisé un spectacle gratuit pour les Ainés pour un total de 1 969.83€	15.38% - Les subventions aux associations	13.32% - aides sociales facultatives = 1 585.31€ contre 2 195.11€ en 2024	0.91%- Frais de publication Le CCAS a imprimé les cartes de vœux pour offrir avec les colis de 2025.

INVESTISSEMENT

LES RECETTES = 0.00€

LES DEPENSES = 0.00€

BILAN DE L'ANNEE 2025 - PAR DOMAINE

ACTION SOCIALE

Aide alimentaire : 16 bons alimentaires accordés en lien avec les assistantes sociales pour 5 familles apprelanes différentes pour un montant de 678.66€ (11 familles aidées pour un montant de 970€ en 2024).

Aide à la mobilité : 9 bons carburant accordés sur sollicitation des assistantes sociales pour un montant total de 360€ pour 5 personnes différentes (400€ pour 7 personnes en 2024), **sachant qu'une même personne peut bénéficier de 4 bons carburants maximum par an.**

Domiciliation CCAS : 0 domiciliation en 2025

AIDE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES

Aide périscolaire : Prise en charge pour une famille apprelane à hauteur de 199.75€ des repas en restauration périscolaire (200.00€ en 2025).

Aide ALSH : Les aides au titre de l'accueil de loisirs 2024 ont été facturées sur l'exercice 2025 pour un montant de 277.89€.

POLITIQUE GENERATIONNELLE

Distribution des Colis des Ainés en 2025 :

En 2025, achat de 244 colis pour un montant de 6 409.31€ TTC (5 609€ TTC pour 206 colis en 2024).

En décembre 2025, il y a eu 233 colis distribués et 11 en EHPAD, soit 244 colis au total. 52 personnes et 29 couples (50 et 36 en 2024) **ont fait don d'un montant équivalent au colis, ce qui a représenté la somme de 2 112€.**

Et une belle carte de vœux illustrée par un croquis réalisé lors de la balade croquis organisée par Art'Prieu a complété le colis contenu dans une mallette de bambou.

Le jour de la distribution des colis, les enfants de 2 classes de maternelle sont venus à nouveau cette année pour chanter des chants de Noël qui ont réjoui petits et grands.

A l'unanimité des membres présents et représentés lors de la séance du 25 mars 2025, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'allouer 1 830€ de subvention aux associations suivantes : ***Elans Solidaires pour 700€ ; Les Restos du Cœur pour 500€ ; La Croix Rouge Française pour 315€ et Les Merveilleuses pour 315€.***

ANIMATIONS ET FESTIVITES

Le 4 avril, le CCAS d'Apprieu a organisé et offert une soirée sous le signe de la musique : JP Franck et sa partenaire ont permis de valser, swinguer, « *madisonner* », rocker….

Les 18 et 19 octobre 2025, les membres du CCAS ont assuré la buvette lors du salon des carnettistes organisé par Art'prieu. Ceci a permis de récolter 340€ de recettes pour soutenir les actions sociales à destination des apprelans et apprelannes.

LE RELEVE DES DECISIONS DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2025

N° DELIB.	DATE	OBJET	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2025-001	25/03/2025	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS D'APPRIEU POUR L'EXERCICE 2024			
			14	0	0
2025-002	25/03/2025	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS D'APPRIEU POUR L'EXERCICE 2024			
			15	0	0
2025-003	25/03/2025	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS D'APPRIEU POUR L'EXERCICE 2025			
			15	0	0
2025-004	25/03/2025	AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024			
			15	0	0
2025-005	25/03/2025	APPROBATION DES SUBVENTIONS DU CCAS D'APPRIEU POUR L'EXERCICE 2025			
			15	0	0
2025-006	25/03/2025	APPROBATION DU BILAN SOCIAL DU CCAS D'APPRIEU POUR 2024			
			14	0	0
2025-007	16/09/2025	PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE : RECONDUCTION DE L'AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE COMMUNAL POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026			
			14	0	0
2025-008	16/09/2025	OCTROI D'UNE AIDE SOCIALE FACULTATIVE EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU SERVICE PERISCOLAIRE (PAUSE MERIDIENNE) POUR UNE FAMILLE D'APPRIEU.			
			13	0	0
2025-009	16/09/2025	REGIE DE RECETTES : FIXATION DES TARIFS DE LA BUVETTE ET DE LA PETITE RESTAURATION A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2025			
			13	0	0

Retrouvez l'actualité du CCAS d'Apprieu sur le site internet de la commune d'Apprieu :
https://www.apprieu.fr/vie-quotidienne/social/